



Négociations salariales 2023, 1^{ère} Réunion Préambule

Madame la DRH,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour parler salaire. Tout le monde s'accordera à dire qu'il y a une urgence. Le pouvoir d'achat est la préoccupation première des salariés.

Si l'inflation est au-dessus de 6%, rappelons, les hausses vertigineuses auxquelles nous sommes confrontés :

- Les légumes : + 17,7%
- Les pâtes : + 20 %
- Le pain et les céréales : + 9,9 %

Dès janvier, les énergies vont augmenter de 15 %. Billets de train, péages autoroutiers sont aussi impactés. Les rémunérations les plus basses sont touchées de plein fouet puisque cela affecte les besoins primaires des salariés.

L'UNSA pense qu'en préambule de cette réunion, il est utile d'avoir en mémoire ces chiffres.

En parallèle, l'entreprise Eiffage se porte comme un charme. Le chiffre d'affaires a augmenté de plus de 14,7 % et le résultat net est multiplié par deux. D'ailleurs, Eiffage n'est-il pas devenu le premier actionnaire de Getlink, l'exploitant du tunnel sous la Manche en investissant 1,2 milliard d'euros ? Quant à EES Clemessy, le carnet de commandes est très important. Seul hic : le recrutement. Peut-être les propositions salariales sont-elles trop basses pour attirer.

Maintenant que le « décor » est planté, il nous paraît tout aussi indispensable de vous rappeler :

-  L'UNSA regrette vivement que nous ne nous rencontrions qu'aujourd'hui. Est-ce

parce que nous sommes à un mois du versement de la prime de Noël ce qui vous permettrait d'anesthésier d'éventuelles « vellétés belliqueuses » des salariés et de leur porte-paroles ?

- Ou pour nous annoncer un très beau cadeau mais nous en doutons.

 Pour l'UNSA, il est hors de question que cette réunion anticipe celle qui devra se tenir en 2023. Cette réunion doit pouvoir donner une réponse au contexte inflationniste que nous subissons

 Enfin, nous souhaitons savoir si nous sommes ici pour négocier, si vous avez les moyens nécessaires de négocier ou s'il s'agit d'une réunion où les porte-paroles des salariés enregistrent votre proposition accompagnée du chantage habituel « c'est cela conditionné à votre signature » ?

Vous devez être persuadée que les salariés sont une valeur essentielle et incontournable de l'entreprise. Une politique d'austérité salariale comme vous souhaitez la mener, nous semble dangereuse.

Personne ne sait vers quoi nous allons. Il nous semble plus qu'aléatoire d'anticiper l'évolution des prix des prochains mois.

Nous espérons donc que nous sommes ici pour parler, pour négocier un rattrapage salarial concernant l'année 2022 sans devancer les négociations annuelles obligatoires qui se tiendront l'année prochaine.

Merci.



Propositions, 1^{ère} Réunion / 3

En septembre, l'UNSA a demandé à Benoit De Ruffray, PDG Eiffage, une augmentation générale de 6%. Il a décidé sans aucun dialogue social d'une augmentation générale de 1,5%.

En septembre l'inflation était inférieure à la valeur actuelle de 6,2%.

-  L'UNSA prend acte de la faiblesse de l'augmentation générale mais demande que la somme versée aux salariés soit la même quelque soit le salaire. Le but étant de favoriser les bas salaires.
-  L'UNSA demande une enveloppe d'augmentation de 12% pour les Augmentation Individuelles avec un talon minimum de 70€ d'augmentation.
-  L'UNSA demande une revalorisation des accessoires de salaires de 7%.

La direction propose :

- Augmentation générale de 1,5%
- Enveloppe d'Augmentation Individuelle de 3,5%
- Enveloppe pour égalité professionnelle de 1000€
- Ik déplacement à 0,30€ soit +7%
- Amplitude 2,5%
- Indemnité Grand Déplacement mini 92€
- Km sur note de frais + 6 %
- Majoration véhicules électrique + 20 %
- Repas barème gestion 23,70 € (+2.6%)
- Hôtel passage au même barème qu'Eiffage soit :
 - Paris : 130€



- banlieue : 124€
- capitales régionales : 110
- autres villes : 90€.
- Poste à prime +3 %
- Prime transport sédentaire + 2%
- Tickets restaurant passage de 8,60 € à 8,90 €
- Restaurant d'entreprise admission à 2,09€ au lieu de 1,94 €
- Médailles de travail passage à 29 € par an d'ancienneté
- Forfait mobilité durable (vélo) à 110 € non cumulable avec la prime de transport sédentaire.
- Titre de transport pris en charge à 75% au lieu de 50%

Nous attendons vos réactions !

2^{ème} réunion prévue le 30 novembre

3^{ème} réunion prévue le 15 décembre



L'UNSA défendra toujours le pouvoir d'achat